

**DÉLIBÉRATION N° 2026-08 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 20 FEVRIER 2026 à 11H00

L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 11 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Jean-Luc CALMELLY, M. Régis NESPOULOUS, M. Jean-Michel ARNAL, Mme Kateline DURAND, Mme Emilie SAULES LE BARS, Mme Nadine FRAYSSE

Etaient absents et représentés :

- M. Serge GELY a donné pouvoir à M. Jean-Michel ARNAL
- M. Arnaud VIALA a donné pouvoir à Mme Emilie SAULES LE BARS
- M. Claude ASSIER a donné pouvoir à Mme Nadine FRAYSSE
- M. Christophe LABORIE a donné pouvoir à Mme Kateline DURAND

Etaient absents : M. Alexis CANITROT, M. Yves REGOURD

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel ARNAL

Objet : Installation des nouveaux membres de la Communauté de communes LEVEZOU au Bureau

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2025 fusionnant les Communautés de communes LEVEZOU-PARELOUP et PAYS DE SALARS, membres du Syndicat mixte depuis le 1^{er} janvier 2014, en la Communauté de communes LEVEZOU,

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 20 février 2026 ont été adressés à ses membres le 6 février 2026,

Considérant le renouvellement des membres de la nouvelle Communauté de communes le 5 février 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'installation des membres de la Communauté de communes LEVEZOU pour siéger au Comité syndical,

Considérant que ces évolutions impliquent le renouvellement partiel du Bureau composé du Président, de deux Vice-Présidents et de deux membres, en vertu des statuts du Syndicat Mixte ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical déclare élus les membres du Bureau suivants :

- ✓ **Monsieur Yves REGOURD**, membre
- ✓ **Monsieur Arnaud VIALA**, membre

Le Président du Syndicat mixte

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
- Nombre de membres en exercice : 12
- Nombre de membres présents : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 10
Accusé de réception en préfecture 012-251201406-20260220-20260220_08-DE Reçu le 05/03/2026

Jean-Luc CALMELLY

Acte dématérialisé